



www.harpe.org

Les Amis de la Harpe
75 avenue Valrose
F- 06100 Nice
Tél : +33 6 13 24 27 94

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 11 Février 2015

L'an deux mille quinze, le 11 février à dix huit heures quarante cinq, à Nice, au CNRR de Nice, les membres de **l'Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 « LES AMIS DE LA HARPE »** régulièrement convoqués, se sont réunis à l'effet de délibérer en assemblée Générale et ordinaire sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Présentation et arrêté des comptes 2014
- Quitus donné aux membres du conseil d'administration
- Questions diverses : compte-rendu des activités 2014, projets pour l'année 2015.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance. L'assemblée est présidée par Madame Michelle Vuillaume, Madame Gabrielle Stive es-qualité membre présent et acceptant est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres de l'Association « LES AMIS DE LA HARPE », constituant le bureau de l'Assemblée Générale ainsi réunie, permet de constater que les membres présents et représentés constituent la majorité des membres de L'Association.

En conséquence la Présidente déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

- Les copies des lettres de convocation,
- La feuille de présence
- Le texte des résolutions présentées à l'assemblée.

La Présidente déclare que tous les documents devant être communiqués aux membres leur ont été adressés et ont été tenus à leur disposition au siège de l'Association dans les délais prévus.

La Présidente offre ensuite la parole à tout membre qui désirerait la prendre, après échange de diverses observations et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – Présentation et arrêté des comptes 2014

La trésorière, Gabrielle Stive présente les comptes de l'Association arrêtés au **31 décembre 2014** : Le compte présente un solde créditeur sur le compte courant de 2.943 € et 3.269 € d'épargne. Soit un total de 6.212 €. Les dépenses principales sont constituées par la fête de la harpe (Villeneuve-Loubet) pour la plus grande partie (2.200 € en tout), par le concert de Mlle Amandine Carbuccia (mise à disposition de l'Eglise), par l'organisation du concours de Saint Laurent du Var (prix distribués) et frais de SACEM dans une moindre mesure.

Les recettes principales de cet exercice sont les cotisations de nos adhérents, les inscriptions au Concours de Saint Laurent ainsi que la subvention de la Ville de Nice que nous remercions vivement.

La Présidente demande à l'assemblée d'approuver les comptes tels qu'ils viennent d'être présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION : Quitus donné aux membres du conseil d'administration

L'assemblée après examen des comptes et lecture des rapports financiers approuve et donne quitus aux membres du conseil d'administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION : Questions diverses : compte-rendu des activités 2014. Projets pour l'année 2015, suggestions des membres de l'association.

COMPTE RENDU DES ACTIVITES.

- 1) Visite de la maison Salvi à Piasco (Italie). L'association a mis gratuitement à disposition le transport en autocar pour les membres adhérents. Il est à noter que de la plupart des participants a adhéré à l'occasion de cette sortie. La journée s'est très bien passée.....
- 2) Concert du 10 Octobre 2014 à la chapelle de la miséricorde à Nice, organisé par l'association. Ce concert a été donné par Mlle Amandine Carbuccia, ancienne élève du CNRR de Nice, diplômée du CNSM de Lyon. Le concert était payant avec réductions pour les adhérents de l'association et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans. Il a réuni un public nombreux et qui a attiré également des personnes informées uniquement par l'affichage.
- 3) Concours de harpe des "Juniors" du 14 décembre 2014 à Saint Laurent du Var. Le concours a rassemblé 35 participants de la région PACA. Le nombre de participants était un peu moins élevé que d'habitude car les d'enfants devaient également préparer des activités de Noël dans leurs conservatoires respectifs. Un certain nombre de défections ont été causées également par les maladies d'hiver... Le jury était composé de Mme Christine Caens, Madame Christiane Berlandini et M. Douay. Comme tous les ans la maison Camac ainsi que l'association « Les amis de la harpe » ont offert des cadeaux. Le concours fut suivi d'un concert donné par Mlle Aurélie Bouchard.

REMARQUES ET DISCUSSIONS

- 1) L'association possède un site informatique : www.harpe.org. Ce site a été créé et maintenu par M. Michel Bordes depuis la création de l'association, il y a presque 20 ans. Nous remercions vivement M. Bordes pour son aide, mais il est temps désormais que d'autres personnes puissent prendre le relais. M. Bordes mettra le site en utilisation libre très prochainement et **nous faisons appel à toutes les bonnes volontés pour continuer d'animer ce site**. En aucun cas celui-ci ne concurrencera le « blogdes amisdelaharpe » mais il est absolument indispensable que l'association ait son propre moyen de communication et d'information (programmes et bulletins d'adhésions officiels aux concours par exemple). **Merci de faire connaître vos candidatures !!**
- 2) La mise à disposition d'un fonds de cordes, qui avait été réclamée depuis de nombreuses années, a été mis en place en 2013. Or, on constate que ce fonds (déposé chez Mme Roussel) a été très peu utilisé par les élèves et parents. L'association avait engagé un investissement financier important (près de 1.000€) pour l'achat des cordes pour seulement un montant de 111,35 € a été utilisé. Les membres présents ont reconnu qu'ils considéraient ce fonds comme un moyen d'obtenir des cordes seulement en cas d'urgence et n'y ont pas recouru. Nous vous invitons à vous rapprocher des professeurs (désormais dépositaires de ce fonds) pour acheter des cordes à un prix très intéressant (sans frais de ports et avec des prix compétitifs).
- 3) Lors de l'assemblée générale de 2013, nous avons proposé aux parents désireux de vendre des livres d'études et de partitions (« bourse aux partitions ») de les donner aux enseignants qui les proposeraient à leurs élèves et se chargeraient de la collecte du paiement. Madame Grimaldi avait proposé aussi qu'en début d'année scolaire, les parents désireux de donner les méthodes de solfège puissent le faire par l'entremise de l'association. Cette proposition n'a visiblement pas retenu l'attention des parents...

PROJETS PROPOSES :

- 1) Le prochain concours des juniors à Saint Laurent du Var sera organisé fin Novembre 2015 pour permettre à plus d'élèves d'y participer sans interférer sur leurs activités de fin d'année. Nous aurons l'honneur et le plaisir de recevoir Madame Marie-Claire Jamet en tant que membre du jury.
- 2) Invitation les 27 et 28 Mars 2015, de 2 élèves (niveau Master) et de leur professeur (Madame Friedrich) de la Hochschule de Francfort, établissement du niveau du CNSM de Paris. Mlle Amandine Carbuccia sera également présente pendant ces deux journées. Nous en appelons aux parents pour héberger ces deux jeunes filles dont le voyage et les frais de séjour seront pris en charge par l'association.
- 3) Les élèves de tous les conservatoires pourront participer à la master-class qui se tiendra les 27 et 28 Mars 2015 au CNRR de Nice. La participation sera gratuite pour les adhérents et de 25 € pour les non-adhérents.
A l'issue de ces deux journées, un concert sera donné le 27 Mars à 19 :00 (durée d'environ 1:30) à la Salle Saint Dominique (en face de l'Opéra de Nice entre l'église Saint François de Paule et la Galerie des Dominicains).
Les tarifs d'entrée seront : 15€ pour les non adhérents, 10€ pour les adhérents, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans et pour les participants à la master Class.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION : Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait de procès-verbal de ces délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Puis, plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé.

La présidente
Mme Vuillaume

La secrétaire
Mme Stive

L'adhésion témoigne de l'intérêt que vous portez à notre association (Loi 1901) dont les activités permettent de compléter la formation de nos jeunes harpistes, elle vous donne droit à une réduction sur le prix des concerts, des sorties organisés par les Amis de la Harpe. Merci de nous soutenir !

✂

Année 2015 - Bulletin d'adhésion (ou renouvellement)

Mme -M.
Adresse

.....
Adresse

.....
Adresse

Si vous souhaitez être informés des activités de l'Association par email :

Email

Merci de renvoyer ce bulletin accompagné d'un chèque de 25 euros (10 euros pour les élèves majeurs) libellé à l'ordre de « Association des Amis de la Harpe » à l'adresse de la trésorière :

Gabrielle Stive - 16, Avenue Scudéri - les orchidées - 06100 NICE

✂
